



Circulaire n° : 023

- 8 MARS 2016

**Objet : Concours d'admission à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP)
Promotion 2016-2018.**

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 3082.14 du 15 kaada 1435 (11 septembre 2014) fixant le cycle de formation, les conditions d'accès et le régime des études et des examens au cycle de spécialisation en santé publique et en management de la santé à l'Ecole Nationale de Santé Publique, le concours d'admission de la Promotion 2016-2018 sera organisé selon les conditions et les modalités fixées par la présente circulaire.

- 1- **Date du concours** : Dimanche 29 mai 2016 à partir de 08h30min.
- 2- **Lieu du concours** : Faculté des Sciences, Université Mohamed V, Annexe II, Madinat Al Irfane Rabat
- 3- **Nombre de places mises en compétition** : 120 places réparties par filière comme suit :
 - Filière « Management Hospitalier » : 30 postes;
 - Filière « Gestion des Programmes Sanitaires » : 15 postes;
 - Filière « Épidémiologie de Santé Publique » : 15 postes;
 - Filière « Santé de Famille et Santé Communautaire » : 60 postes.

4- Conditions de participation au concours :

4.1-Profil des candidats.

- **Pour la filière : « Management Hospitalier » aux,**
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie ou d'un diplôme reconnu équivalent et justifiant, à la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité ;
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle de rémunération n°10 ou à un grade équivalent au moins, classé effectivement dans ce grade justifiant à la date de l'organisation du concours, d'au moins quatre années de service effectif en cette qualité
 - Ces candidats doivent avoir exercé au moins 6 mois dans le domaine de la filière choisie
 - A l'issue de cette formation, les lauréats s'engagent pour exercer dans le réseau hospitalier ou à la Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires (DHSA).
- **Pour la filière : « Gestion des Programmes Sanitaires » aux,**
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie ou d'un diplôme reconnu équivalent et justifiant, à la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité ;
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle de rémunération n°10 ou à un grade équivalent au moins, classé effectivement dans ce grade justifiant à la date de l'organisation du concours, d'au moins quatre années de service effectif en cette qualité
 - Ces candidats doivent avoir exercé au moins 6 mois dans le domaine de la filière choisie
 - A l'issue de cette formation, les lauréats de cette filière s'engagent pour exercer la gestion des programmes de santé



- **Pour la filière : « Épidémiologie de Santé Publique » aux,**
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine, en médecine dentaire et en pharmacie ou d'un diplôme reconnu équivalent et justifiant, à la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité ;
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle de rémunération n°10 ou à un grade équivalent au moins, classé effectivement dans ce grade justifiant à la date de l'organisation du concours, d'au moins quatre années de service effectif en cette qualité
 - Ces candidats doivent avoir exercé au minimum 6 mois dans le domaine de la filière choisie
 - A l'issue de cette formation, les lauréats de cette filière s'engagent pour exercer au niveau des structures en relation avec l'épidémiologie et la santé publique.

- **Pour la filière : « Santé de Famille et Santé Communautaire » aux :**
 - Candidats fonctionnaires et agents d'organismes publics titulaires du doctorat en médecine et justifiant, à la date de l'organisation du concours, de trois années au moins de service effectif en cette qualité ; ces candidats doivent avoir exercé au moins 6 mois au niveau des établissements de soins de santé primaires.
 - A l'issue de cette formation, les lauréats de cette filière s'engagent pour exercer au niveau des établissements de soins de santé primaires.

4.2-Dossier de candidature.

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli signé par l'intéressé ;
- L'autorisation de la hiérarchie approuvée par la direction des ressources humaines ;
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ;
- Une copie de la décision de nomination du candidat dans son dernier grade ou un état d'engagement
- Une photocopie certifiée conforme des diplômes obtenus ;

Le candidat doit impérativement s'inscrire online via la base de données mise à sa disposition sur le site www.sante.gov.ma avant le vendredi 29 avril 2016 à 16H30.

Le candidat doit aussi faire parvenir son dossier de candidature à l'ENSP avant le **vendredi 6 mai 2016 à 16h30**. Le dossier est soit déposé au niveau de l'unité de formation initiale de l'ENSP, ou envoyé par poste avant cette date. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

La liste des candidats retenus sera affichée sur le site web de l'ENSP et sur le site web du Ministère. Cette liste tiendra lieu de convocation et sera définitive deux jours avant le concours.

Pour toute information complémentaire, les candidats concernés peuvent contacter l'unité de formation initiale de l'ENSP aux coordonnées suivantes : Adresse : Rue Lamfadel Cherkaoui, Madinat Al Irfane –Rabat, BP 6329, Tél : 05 37 68 31 62/ 0537681779 ou sur l'adresse E-Mail : concoursensp2016@gmail.com

5- Epreuves du concours

Le concours comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

5.1- Epreuve écrite :

L'épreuve écrite pour chaque filière porte sur les connaissances générales en santé publique et dans le domaine de la filière choisie. (Durée : 2 heures, Coefficient 1).

5.2- Epreuve orale :

Ne sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu au moins 10 points sur 20 à l'épreuve écrite.

L'épreuve orale porte sur les connaissances générales sur le système national de santé ainsi que l'expérience du candidat et explore ses prédispositions à exercer des emplois en rapport avec la filière choisie (Coefficient 2).

L'appréciation de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale est exprimée par une note variant entre 0 et 20. Une note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

La liste des candidats admis définitivement est arrêtée par ordre de mérite et par filière par décision du Ministre de la Santé sur proposition du jury du concours et ce, dans la limite des places mises en compétition. Une liste d'attente est également arrêtée dans les mêmes formes.

Les candidats admis définitivement seront informés par voie d'affichage sur le site Web de l'ENSP et celui du Ministère de la Santé

Je vous prie de bien vouloir assurer le maximum de diffusion à la présente circulaire auprès des candidats potentiels relevant de votre autorité.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'unité de formation initiale aux coordonnées suivantes :

E-Mail : concoursensp2016@gmail.com

Tél : 05 37 68 31 62/0537681779

Ampliations

- *Monsieur le Secrétaire Général,*
- *Monsieur l'Inspecteur Général,*
- *Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale,*
- *Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé,*
- *Messieurs les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires Mohammed VI, Hassan II, Ibn Sina et Ibn Rochd,*
- *Madame le Directeur de l'Institut Pasteur du Maroc,*
- *Monsieur le Directeur de l'Institut National d'Hygiène,*
- *Monsieur le Directeur du Centre National de Transfusion Sanguine,*
- *Madame le Directeur du Centre Antipoison et de Pharmacovigilance,*
- *Messieurs les chefs de divisions rattachées au Secrétariat Général,*
- *Mesdames et Messieurs les Délégués du Ministère de la Santé aux Provinces et Préfectures.*

Le Secrétaire Général

Dr. Abdelali Belqintti Alaoui